

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)*

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 21

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- o Pour : 22
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 26 mars 2024

Date d'affichage :

Le 26 mars 2024

DELIBERATION N° :

DC/2024-04-08/23

OBJET DE LA SEANCE :

Association « Auvergne
Estives »

Etude pastorale

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoir : Mme JAMES M.-Laure a donné pouvoir à M. SABY F.-Régis.

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence économique de la Communauté de Communes, comprenant notamment le secteur agricole.

Il expose alors que la commission « économie » de la Communauté de Communes, réunie le 1^{er} février 2024, a bénéficié d'une présentation de l'association « Auvergne Estives » qui souhaite développer le pastoralisme sur le territoire régional.

Il indique que cette association intervient à plusieurs niveaux sur ce sujet :

- Enquête pastorale financée par la Région à 80% (gratuite pour les territoires et sans engagement). Il s'agit de recenser les estives (pâturage saisonnier de mai à octobre de plus de 10 ha avec un seul gestionnaire et une mécanisation au maximum d'une fois par an) et les zones pastorales ou intermédiaires (pâturage toute l'année de plus de 10 ha avec un ou plusieurs gestionnaires et sans mécanisation). Concrètement, l'association viendrait dans chaque Commune en présence de quelques agriculteurs pour identifier les parcelles potentiellement concernées.
- Diagnostic pastoral complet préalable à l'élaboration d'un Plan Pastoral Territorial (financé à 60%).

AR Prefecture

043-244300307-20240408-DC2024040823-DE
Reçu le 16/04/2024

- Suivi d'un Plan Pastoral Territorial (financé à 70% en investissement et 80% en animation par la Région et le FEADER). Il peut être porté par un EPCI ou un PNR. Cela permet des opérations de type : point d'abreuvement, réfection de chemins agricoles, pose de clôtures et portails, passage de rivière... Deux PPT existent en Auvergne : PNR des Volcans d'auvergne et PNR Livradois – Forez. Auvergne Estives peut assumer l'animation et aussi quelques opérations en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Un PPT peut financer des agriculteurs seuls, des collectivités ou des collectifs (sous forme d'association).

M. le Président indique que la commission « économie » a émis un avis favorable au lancement de l'enquête pastorale.

M. le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le lancement de cette étude par l'association « Auvergne Estives ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de faire réaliser sur le territoire communautaire une étude pastorale portée par l'association « Auvergne Estives » dont le financement sera entièrement porté par cette association via notamment une subvention régionale,
- charge le Président d'informer l'association « Auvergne Estives » de cette décision, et de mettre en œuvre la présente délibération,
- dit que les autres actions possibles en matière de pastoralisme (diagnostic pastoral et Plan Pastoral Territorial) devront faire l'objet de délibérations spécifiques de la part du Conseil Communautaire s'il estime pertinent de prolonger les actions dans ce domaine.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Pierre SANTY
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20240408-DC2024040823-DE
Reçu le 16/04/2024

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le